



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES "TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS" CFPPA DE VALABRE



7 h au centre de formation
de 9 h à 17 h
Date : Calendrier disponible sur
notre site



Aucun pré-requis
nécessaire



Tous les convoyeurs transportant par la route des animaux vertébrés vivants (pour les animaux de compagnie et autres), détenus dans le cadre d'une activité économique, sur une distance de + de 65 Kms, doivent posséder une attestation de formation sur le transport des animaux vivants.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

» Chiens & Chats

Objectifs

Être capable de maîtriser les principales dispositions réglementaires concernant le bien être et le transport d'animaux vivants

Maîtriser les principes du comportement des animaux

Être capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité

Réglementation

Le transport d'animaux vivants est réglementé .
Règlement CE1/2005 et Ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2015. Une attestation de formation est requise pour les professionnels transportant des animaux de compagnie sur + de 65 km.



NOS POINTS FORTS



Préférence

- Connaissance approfondie du terrain et une grande expérience pratique des formateurs.
- Des apprentissages techniques en conditions réelles
- Un accompagnement personnalisé à la certification
- "Préférence" : Un réseau National de centres de formations pour garantir une une réponse de proximité de qualité

Taux de
satisfaction
100%

Taux de réussite
100%



Modalité pédagogique

La formation est dispensée sur site en présentiel

Programme de formation

Analyse de la pratique professionnelle

Missions des services vétérinaires et de la DGAL

Règles à adopter pour réussir un bon transport des animaux

Analyse du comportement des animaux

Prévention des risques d'accidents

Adaptation du temps de conduite au type de transport effectué

Evaluation

Évaluation sur séquence : Quiz Oral ou écrit

Obtention de l'attestation à l'issue de la formation

Admission

Contact par mail ou téléphone

Fiche d'inscription

Accessible aux personnes en situation de handicap

Conseil sur le financement de la formation (autofinancement)



Durée et Tarifs de la formation

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Chiens et Chats (7 h) : 196 €

Lieu

Intra ou inter Entreprise

CFPPA de Valabre

Campus Nature Provence

Chemin du moulin du fort

13548 Gardanne Cedex

04 42 58 46 41

cfppa.aix-valabre@educagri.fr

aurore.khelfi@educagri.fr